
DESTINATAIRES : Aux médecins et membres du personnel du CISSSMO

EXPÉDITEUR : Emmanuelle Richard, Adjointe au DGA-Volet PCI

Microbiologistes : Dr Patrice Vigeant, Dr James Allen et Dr Céline Rousseau

Dr Elise Gilbert, directrice des services professionnels et de l'enseignement médical

DATE : 2020-10-22

OBJET : **Mise à jour du port d'ÉPI lors d'IMGA à risque reconnu ou possible**

Suite aux nouvelles mises à jour du document : Mesures de prévention et contrôle des infections pour les milieux de soins aigus (version 8.2, paru le 3 septembre 2020) de l'Institut National de Santé Publique (INSPQ), nous nous sommes penchés sur le port de l'équipement de protections individuelles (EPI) lors d'interventions médicales générant des aérosols (IMGA).

Équipements de protection individuelle requis avec IMGA :

- ☐ Blouse de protection imperméable à manches longues jetable ou lavable selon les modalités locales.
- ☐ Respirateur N95 lors de la réalisation d'une IMGA.
- ☐ Protection oculaire à usage unique (écran facial ou lunettes protectrices). Privilégier l'écran facial.
- ☐ Gants non stériles à usage unique, bien ajustés et devant recouvrir les poignets.

À la lumière ses recommandations, nous demandons lors d'IMGA le port d'ÉPI suivant :

- ☐ Blouse de protection imperméable à manches longues jetable
- ☐ Respirateur N95
- ☐ Écran facial sous forme de visière longue
- ☐ Gants non stériles à usage unique, bien ajustés et devant recouvrir les poignets.
- ☐ Bonnet chirurgical (OPTIONNEL, non requis selon PCI, INSPQ et INESS)

Ainsi, la cagoule et les couvre-chaussures ne seront plus utilisés en contexte d'IMGA.

Merci de votre précieuse collaboration.

Référence : INSPQ, 2020. Mesures de prévention et contrôle des infections pour les milieux de soins aigus (version 8.2, paru le 3 septembre 2020)

ER, PV, JA, CR, EG